

Des Questions ? Pour plus d'informations...

➔ Appelez nos Conseillers

▶ N° Vert Contributions **0800 589 589**
du 18.01 au 16.03.2012

➔ Rendez-vous sur notre site :
www.agefos-pme.com



Depuis près de 40 ans,
AGEFOS PME conseille les TPE-PME
et finance la formation des salariés

AGEFOS PME vous accompagne pour faire
évoluer les compétences de vos salariés

➔ Le plan de formation

pour une gestion efficace de vos besoins
en formation

Orientations stratégiques, financements, choix des outils
pour optimiser la formation de votre personnel, AGEFOS PME
vous conseille.

➔ Le contrat de professionnalisation

pour recruter et former un salarié en réponse
à vos besoins

Guide pratique, service en ligne...
AGEFOS PME vous accompagne tout au long de vos projets.

➔ La période de professionnalisation

pour qualifier certains salariés en CDI et
pour renforcer la productivité de votre entreprise

AGEFOS PME vous guide dans l'utilisation de cette formation
en alternance.

➔ Le Droit Individuel à la Formation

un atout pour l'entreprise et le salarié

Courriers types, relevé annuel des droits acquis...
AGEFOS PME vous propose des outils pour gérer
ce dispositif.

L'an dernier, avec le concours d'AGEFOS PME

- Pour **263 149 TPE adhérentes** soit
1/5^e des TPE françaises
- **Plus de 75 000 actions**
de formation financées
pour près de
130 000 stagiaires
- Un **taux d'accès**
à la formation de **19 %**

Comment remplir votre bordereau ?

Vous avez renseigné votre DADS.
Reportez ici le montant des salaires bruts **MS**
versés par votre entreprise en 2011.

Pour connaître, précisément les éléments de calcul de
rendez-vous sur notre site : **www.agefos-pme.com** **MS**

| BASE DE CALCUL DE VOS CONTRIBUTIONS (voir notice) | |
|---|-------------------|
| Montant des salaires bruts 2011 (selon DADS au 31 décembre 2011) | MS = [] € |
| CALCUL DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION | |
| Plan de formation | |
| MS x 0,40 % | A [] € HT |
| Professionnalisation | |
| MS x 0,15 % | B [] € HT |
| Versement Contributions Formation | |
| Total H.T. A + B | [] € HT |
| T.V.A. à 19,60% si assujetti | [] € |
| Montant TTC à régler à AGEFOS PME | [] € TTC |

A Multipliez le montant **MS** 2011 par le taux mentionné sur votre
bordereau et reportez, dans la case prévue à cet effet, le résultat
de votre calcul.

B Multipliez le montant **MS** 2011 par le taux mentionné sur le
bordereau et reportez, dans la case prévue à cet effet, le résultat
de votre calcul.

A + B Additionnez les montants obtenus en **A** et **B** puis
inscrivez la somme de cette addition dans la case prévue à cet
effet. Multipliez ce total par 19,6 % si vous êtes assujettis à la
T.V.A. Vous obtenez alors le montant TTC de vos Contributions
Formation.



Versement

Avant le 1^{er} MARS 2012

➔ Qui est assujetti ?

Les entreprises ayant occupé
pendant l'année civile au moins
un salarié en CDI ou CDD, à temps
plein ou partiel.
Si votre entreprise a franchi le seuil
de 10 salariés en 2009, 2010 ou
2011, vous restez assujettis au taux
de participation applicable aux
entreprises de moins de 10 salariés.

➔ Où adresser votre bordereau ?

Retournez à votre AGEFOS PME
le bordereau accompagné
du règlement correspondant au
montant total de vos Contributions
Formation.

➔ Comment justifier votre contribution ?

Un reçu libératoire, justificatif de
votre versement, vous sera adressé.
Il vous permet de justifier auprès du
Trésor Public du règlement de vos
contributions à AGEFOS PME et de
récupérer la TVA (si votre entreprise
est assujettie).

SANS CE JUSTIFICATIF,
en cas de contrôle fiscal, vous
serez redevable au Trésor Public,
d'une taxe s'élevant à 2 fois le
montant de votre contribution.



| RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES | |
|-----------------------------|-------------|
| SIRET | |
| Code NAF | N° cotisant |
| Convention Collective | |

Votre code NAF a été mis à jour par nos soins en fonction des informa-
tions dont nous disposons. Nous vous remercions de bien vouloir en
vérifier l'exactitude et le modifier si besoin.

Tous ces renseignements vous concernant sont indispensables pour vous
informer, en temps réel, des dernières dispositions légales relatives à votre
secteur d'activité et des services nouveaux que nous pouvons vous proposer,
en matière de formation professionnelle continue.